

# CHARTRE DU PARCOURS PATIENT AU CHU DE RENNES

**Chaque patient a un parcours de santé singulier. Ce parcours personnalisé se construit dans le cadre de relations privilégiées établies avec les professionnels de santé qui l'accompagnent.**

**La charte a pour objectifs de promouvoir cette relation partenariale, ainsi que le respect des droits des patients, pour la réalisation d'un parcours de prise en charge de qualité.**

## **PATIENTS ET PROFESSIONNELS SONT DANS UNE RELATION PARTENARIALE ET S'ENGAGENT À :**

- 1.** Se respecter mutuellement : usagers et professionnels sont dans une relation faite de respect, de bienveillance, de confiance, d'écoute.
- 2.** Adopter une attitude d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours.

## **TOUT PROFESSIONNEL DOIT CONTRIBUER AU RESPECT DES DROITS DES PATIENTS, SOIT :**

- 3.** Donner au patient une information claire et individuelle.
- 4.** Aider le patient à être co-acteur avec l'équipe multidisciplinaire de son projet de soins.
- 5.** Prendre en compte la liberté de choix et de décision du patient.
- 6.** Accompagner le patient et son entourage dans la fin de vie, dans le respect de ses volontés et des obligations légales et réglementaires.

## **TOUT PROFESSIONNEL DOIT GARANTIR LA QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE TOUT AU LONG DU PARCOURS DE SOINS, SOIT :**

- 7.** Établir une prise en charge soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations.
- 8.** Respecter la confidentialité des informations relatives au patient ainsi que l'absence de jugement, sans discrimination.
- 9.** Respecter l'intégrité physique, psychique, la dignité et l'intimité du patient.
- 10.** Prendre en compte les situations de vulnérabilité, dont celles liées aux handicaps.
- 11.** Agir contre la douleur physique et morale.
- 12.** Évaluer et prendre en compte la satisfaction de la personne et de son entourage dans la dynamique d'amélioration continue de la prise en charge et des services proposés.

